



BULLETIN MUNICIPAL CHAULNES



Avec Vous

JUILLET 2019 N° : 81

Le
mot du
maire

Les
permanences

L'état civil

Séances
du conseil
municipal

Bien vivre
à Chaulnes

La parole
aux
associations

Informations
diverses

Le coin des
enfants

Un peu
d'Histoire

Jumelage Chaulnes/Edemissen, 50 ans d'amitié...



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce nouveau bulletin municipal est encore une fois très révélateur de l'intense activité qui est proposée par tous les acteurs de la commune, afin que chacune et chacun d'entre vous y trouve, c'est tout du moins notre souhait, sa place et son bien-être.

Votre ville continue à évoluer : l'école maternelle, grâce à la Communauté de Communes, s'est agrandie, rénovée, modernisée. Les travaux des rues Odon Dumont, Jean Catelas, du temple sont en cours ; je remercie d'ailleurs les riverains pour leur patience et leur compréhension. Le Conseil Régional vient de retenir notre projet de redynamisation des centres-bourgs, ce qui laisse augurer la possibilité d'obtenir des subventions en faveur de l'habitat, du commerce, du cadre de vie. Nous avons posé notre candidature pour l'appel à projets initié par le Conseil Départemental, avec ces mêmes objectifs : trouver des financements là où c'est encore possible, mener à bien des projets qui dynamisent notre ville, faire face à l'attractivité des grandes zones commerciales et du commerce en ligne, voire même de s'en servir comme atout. C'est toute l'activité socio-économique de notre commune qui est en jeu, refusant ainsi la fatalité de désertification de notre milieu rural.

A l'heure où après plusieurs rencontres, des nouvelles rassurantes nous parviennent de notre zone industrielle, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien et votre confiance. Quotidiennement, vos élus œuvrent pour vous, commune et communauté de communes unies.

Je vous souhaite, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, un bel été à toutes et à tous.

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes

LES PERMANENCES EN MAIRIE

Votre mairie est ouverte :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**

Fermée le mercredi

Maire

M. Thierry LINEATTE

- Sur rendez-vous

Adjoint

Mme Anne LEBRUN

Communication / Environnement / Logement

- *Mardi de 17h00 à 18h00 - Sur rendez-vous*

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie

- *Sur rendez-vous*

Mme Nadège LATAPIE COPE

Social / CCAS

- *Mardi de 17h30 à 18h30*

M. Arnaud NOBLECOURT

Culture et Loisirs

- *Jeudi de 18h00 à 19h00*

❖ **Mission Locale**

Mardi et jeudi

(Sur RDV auprès de la Mission Locale de Ham)

❖ **A.C.P.G./C.A.T.M** : si besoin

Contacter M. Lampernesse : 26, rue Odon Dumont

80 320 CHAULNES ☎ 06.14.82.22.58

❖ **La Croix rouge - Banque alimentaire** tient sa permanence au local Croix Rouge (36 avenue Roger Salengro, à côté de Carrefour) : mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (tous les 15 jours)

❖ **Votre agence Adecco** vous accompagne dans votre recherche d'emploi 1 mardi tous les 15 jours.

❖ **Relais Assistants Maternels**

Séverine FARENEAU : Rue Poulain – 03 22 85 48 06 – ram@terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h.

Permanences physiques (sur rendez-vous) le jeudi de 14h à 17h

❖ **Permanences Avocats**

Prochaine permanence le vendredi, en mairie, de 14h à 16h :

23 août / 13 septembre / 11 octobre

❖ **Conciliateur de Justice**

Alain Ségouffin – Cour d'appel d'Amiens – Tribunal d'instance d'Amiens

Le nouveau conciliateur se déplace si on l'appelle au 06 12 47 97 69

alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr

LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h/12h 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EYMERY	DU gynéco et DU de nutrition	03 60 63 01 13
Dr Antoine HOULLIER		03 60 63 01 14
Dr Ingrid HUET-RAOUX	DU de gynécologie	03 22 85 42 64
Dr Chella LEFOLLE	DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes	03 22 83 97 37

INFIRMIERS

Cabinet infirmiers de Chaulnes : Estelle CAMPA / Agnès CHABAUD

Corinne PECHON / Odile SENECHAL / Quentin SENECHAL

Permanences : 06h45/07h20 09h45/10h45 13h/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés sur rendez-vous : 03 22 85 40 06

Cabinet infirmiers Haute Picardie : Claire FLAMENT-GALLAIS / Daniel TAIX

Permanences : Du lundi au vendredi : 07h/7h30 09h30/09h50 17h30/18h Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous : 03 22 84 11 54

OSTEOPATHE (sur rendez-vous)

Daniel TAIX sur internet doctolib ou 07 61 54 53 05

ORTHOPHONISTES (sur rendez-vous)

Mathilde LANGE-FRASSAINT 06 17 29 81 59

Noémie LASSELIN (le lundi am) 06 26 04 24 12

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE PSYCHOTHERAPEUTE (sur rendez-vous)

Christine DOBREMER (le mardi) 06 42 38 91 67

PEDICURES PODOLOGUES (semelles orthopédiques) (sur rendez-vous)

Françoise BOCHART 03 22 83 03 88

Anne MARECHAL 03 22 78 59 44

Régis POISON chirurgien orthopédique de la polyclinique d'Amiens (1 jeudi par mois) 03 22 33 34 35

ORL (de la clinique Victor Pauchet Amiens) (RDV sur Doctolib en précisant le site n°2 : Chaulnes)

Marine PERIA (1 à 2 jeudi par mois) 03 22 95 70 70

ANGIOLOGUES de la polyclinique à partir du 29/04/2019

Pour prendre RDV pour un écho doppler, **spécifier que le rdv est sur Chaulnes** 03 22 33 30 25

CHIRURGIENS DENTISTES (sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

Dr Hervé DELLACHERIE 03 22 85 44 43

Dr Clio ASTIER 03 22 85 44 43

MASSEUR KINESITHEPEUTE (sur rendez-vous)

11 rue des Lieutenants Terpraut et Grenier

Véronique LEBRUN-DELAVERNE (Fermé le jeudi) 03 22 83 94 97

Du lundi au samedi : 08h30/10h30 - 13h45/19h A domicile : 10h30/12h30

PHARMACIE FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand

03 22 85 40 32

Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

PHARMACIE SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odont Dumont

03 22 85 40 07

Du lundi au vendredi : 09h/12h 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 14h/17h

AMBULANCES

avenue Aristide Briand

Ambulances de Haute Picardie 03 22 85 40 15 ou 06 99 40 40 15

24h sur 24, 7 jours sur 7. Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES (médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03 22 83 97 58

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE, COMPOSER LE 3237 (Accessible 24h/24h)

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde

Ont ouvert les yeux :

CALVEZ SOYER Allya, le 10/04/2019
 LEFEVRE Doriane, le 29/04/2019
 WANECQUE Miia, le 06/06/2019
 DANNEAU-BOILEAU Romane, le 10/06/2019



Miia WANECQUE

*Mariages :*

Medhi BENALI et Florine LEMAIRE, le 29/06/2019
 Alexandre LEBRUN et Alexandra MAGNIER, le 13/07/2019

Nous ont quittés :

Guy BOUQUET, le 29 avril 2019
 Yves PICART, le 09 juillet 2019

N'apparaissent dans ce bulletin que les actes déclarés en Mairie. Aussi nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour toute omission, indépendante de notre volonté.

Séances du
conseil
municipalCOMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal
Du 15 avril 2019

Présents : M. Linéatte, Mme Latapie-Copé, M. Noblécourt, Mme Lebrun, M. Gance, Mme Marie-Josée Legrand, M. Boitel, M. Capelle, M. Lanvin, M. Lecot, Mme Aberbour, M. Cheval, M. Brunoy, Mme Diéval.

Excusés : Mme Valérie Legrand avec pouvoir à Mme Marie-Josée Legrand
 Mme Not avec pouvoir à M. Gance
 M. Merlin avec pouvoir à Mme Lebrun
 Mme Masson avec pouvoir à M. Capelle

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du compte – rendu du 4 février 2019

Le procès – verbal de la séance précédente appelle une remarque de M. Linéatte : le permis d'aménager du lotissement du tour de ville est accordé, et non pas relancé.
 Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Taux d'imposition 2019

La commission finances propose de reconduire les taux 2018 au vu des éléments suivants :
 -la commune retrouve un autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement ;

-l'augmentation des produits fiscaux, due à l'évolution des bases, compense la diminution sensible de la CVAE : 495909 € en 2018, 526598 € pour 2019 ;
-la DGF est à nouveau en baisse, mais la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) vient en partie la compenser : - 12 500 € contre + 8 500 € ;
-les efforts consentis au niveau des chapitres 11 (fonctionnement général) et 12 (charges de personnel) doivent être poursuivis.
M. Linéatte propose de reconduire les taux suivants :
TH : 11,47% / TFB : 3,94% / TFNB : 11,91% / CFE : 10,89%.

Adoptés à l'unanimité

IV. Budget communal

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le chapitre 11 prend en compte les dépenses nouvelles : location du camion (avec le premier loyer remboursé en recettes), entretien du jardin public, rénovation de l'électricité au CSC (8500 € / TVA remboursable) ; une prévision d'augmentation de l'énergie, un dernier remboursement des TAP à « Terre de Picardie » (décalage année scolaire/civile).

Les autres dépenses inscrites ne varient pas ou peu, toujours dans le souci de maîtriser ce chapitre.

Le chapitre 12 est légèrement ajusté à la baisse, au vu des chiffres de l'an dernier. Nous prévoyons une somme aux articles « personnel extérieur (6218) » et « autres charges (6488) » car la communauté de communes nous met cette année à disposition du personnel pour l'ALSH.

Chapitre 14 : le montant du FNGIR nous a déjà été communiqué.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 5 000 € sont inscrits en non-valeur à la demande de M. le Percepteur : Greentech.

L'article concernant les subventions prévoit une éventuelle aide pour la crèche.

Au 657351 : 5 000 € également pour le RGPD (protection des données).

Au 6574 : prévision en cas d'aide à apporter à la crèche (ordre du jour suivant).

Chapitre 67 : prévision également pour d'éventuels titres à annuler sur les factures d'assainissement (4000 €).

Chapitre 42 : prise en compte de la cession du camion et de la voiture, de l'achat du nouveau camion et du véhicule électrique dans les amortissements.

Recettes

Les quelques évolutions concernent :

-chapitre 70/articles 70688 et 70846 : réajustement des sommes perçues pour l'ALSH, L. Antiochus et au 70848 : M. Drocourt.

-Les chapitres 73 et 74 correspondent aux impôts, dotations et taxes perçues évoquées dans le point « vote des taux », et au 7328 : fiscalité éolienne.

Les articles 74718 et 7473, inscrits par erreur en 2018, ont été supprimés.

-Chapitre 75 / articles 752-7588 : recettes Greentech et TAP en moins.

-Chapitre 77 / article 7718 : cautions des locataires – bureaux Greentech.

-On retrouve une partie des opérations d'ordre (véhicules) au 042.

Dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 1 605 861,32 €.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses inscrites correspondent aux investissements déjà évoqués : étude église, logement communal, AD'AP, effacement de réseaux rues O. Dumont et J. Catelas, colombarium, dernière situation rue de Lihons, véhicule, travaux de voirie, équipements et matériels divers. Les finances nous permettent également d'inscrire la rénovation de la rue du parc et de la ruelle Mansart, déjà également évoquées.

Recettes

Concernant le logement de la mairie, nous avons envisagé la réalisation d'un prêt, couvert par les loyers, profitant ainsi des taux très bas. Celui-ci ne prendrait effet qu'en 2020, et serait donc inscrit sur le prochain budget.

Les autres recettes proviennent essentiellement de l'autofinancement venant de la section fonctionnement + l'affectation supplémentaire votée au CA.

M. Linéatte fait également remarquer que des emprunts conséquents arrivent à terme dans les trois années qui viennent, diminuant de moitié le taux d'endettement de la commune.

D'autres recettes sont attendues avec le FCTVA et la taxe d'aménagement.

On retrouve dans ces deux sections dépenses – recettes les opérations d'ordre déjà évoquées.

M. Lanvin : des recettes sont aussi attendues avec la vente du terrain à la Maison du CIL pour le lotissement.

M. Cheval : il semblerait que la taxe d'aménagement ne serait plus perçue par les communes lorsqu'elle concerne les zones d'activités. A suivre.

Dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 915 306,15 €.

Adopté à l'unanimité

V. Lotissement du tour de ville

Beaucoup d'écritures d'ordre et d'équilibre de section à section pour peu d'écritures réelles. La dernière partie de l'emprunt a été remboursée en début d'année. Il reste à espérer quelques ventes de terrains...

Fonctionnement : 364 484,94 €.

Investissement : 628 969,88 €.

Adopté à l'unanimité

VI. Tarifs ALSH

Monsieur le Maire présente la nouvelle grille des tarifs du centre de loisirs de la commune. Celle-ci varie peu mais prend dorénavant en compte le goûter pour les enfants. Cette grille propose 4 tranches de tarifs, variant selon le quotient familial du foyer.

	Tranche 1 QF>801	Tranche 2 801>QF>700	Tranche 3 701>QF>600	Tranche 4 601<QF
Demi-journée Matin	7 €	5 €	4 €	3 €
Demi-journée Après-midi avec goûter	7,50 €	5,50 €	4,50 €	3,50 €
Journée avec goûter	10,50 €	8,50 €	7,50 €	6,50 €

Repas : 3.50 euros

Adoptés à l'unanimité

Dossier crèche

M. Linéatte fait part des difficultés financières de la crèche, qui laisse apparaître un déficit de 69 000 € dans son budget prévisionnel 2019. Il rappelle d'abord quelques chiffres :

2017 : 79 familles ➔ 86 enfants inscrits

2018 : 68 familles ➔ 77 enfants inscrits

Au 19 mars 2019, 49 enfants sont inscrits.

Répartition : 14 enfants de Chaulnes, 23 de Terre de Picardie (hors Chaulnes), 12 extérieurs.

16 foyers sont concernés par un emploi (ou deux) à Chaulnes.

Taux de remplissage de la crèche : 88,10% en 2018 (très bon).

Le personnel : 13 personnes dont 4 contrats aidés à 50%.

Nécessité d'avoir une infirmière et un médecin (normes PMI)

Budget : Recettes : 376 000 € / Dépenses : 445 000 €

Principales recettes : CAF / Familles / CNASEA

Principales dépenses : Personnel / Achats / Autres services

Causes essentielles de ce déficit : diminution des aides aux emplois aidés, plus de subvention du Conseil Régional (ex. contrats aidés), plus de prestation du Conseil Général, obligations en terme de personnel, tarifs imposés par la CAF.

Monsieur le Maire a envoyé un courrier à la CAF afin que la crèche puisse intégrer par dérogation le contrat enfance jeunesse de Terre de Picardie. Une réflexion doit aussi se faire autour de l'évolution de la structure (actuellement association parentale).

M. Cheval : c'est une crèche parentale, c'est donc aussi aux parents de s'investir. Elle fait partie de l'attractivité du territoire, malheureusement la communauté de communes n'a pas les moyens actuellement de prendre cette compétence et ne peut d'ailleurs pas tout prendre en même temps (assainissement, enfance-jeunesse,...). Il faudrait dans ce cas que les communes concernées s'investissent également, cela peut faire partie du « pacte financier » déjà évoqué au niveau de Terre de Picardie. Veut-on une crèche « très sociale », avec des tarifs très bas et plafonnés par la CAF, et donc une forte participation des collectivités, ou veut-on une crèche réservée aux parents qui travaillent tous les deux et dans ce cas évoluer vers une structure type privée, aux coûts beaucoup plus élevés ?

Le conseil municipal s'accorde à l'obligation de tout faire afin que ce service ne disparaisse pas. Néanmoins, il est évident que la commune ne peut à elle seule absorber le déficit puisque la crèche rayonne sur un territoire dépassant largement le cadre communal. Plusieurs pistes de réflexion vont donc être étudiées afin que perdure cette structure.

VIII. Réfection de la rue Ernest-Boitel

Monsieur le Maire évoque l'état de dégradation de la rue Ernest-Boitel (rue de l'ancienne gendarmerie), en rappelant qu'il s'agit d'une voirie départementale. Son entretien revient donc au département. Néanmoins, M. Linéatte a rencontré le directeur de l'agence routière départementale et lui a adressé un courrier demandant la rénovation de cette rue. Dans un second temps, avec l'accord du conseil municipal, cette voirie pourrait revenir dans le domaine public communal. Ainsi, dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs présentée lors du dernier conseil municipal, on pourrait imaginer un aménagement du type « liaison douce » reliant les pôles d'attractivité commerciaux de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal Du 5 juin 2019

Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Arnaud Noblécourt, Mme Anne Lebrun, M. Benoît Gance, M. Claude Merlin, M. Guy Boitel, M. Dominique Capelle, M. Raymond Lanvin, M. Régis Lecot, Mme Virginie Masson, Mme Hélène Not, M. Philippe Cheval, Mme Nathalie Diéval.

Excusés : M. Benoît Gance avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Valérie Legrand avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle
M. Michel Brunoy
Mme Marie-Josée Legrand

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00. Monsieur le Maire informe que Mme Latapie-Copé donne pouvoir à Mme Anne Lebrun jusqu'à ce qu'elle arrive.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Lebrun est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 15 avril 2019

Le procès – verbal de la séance précédente n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Budget communal : modification

Les opérations d'ordre concernant les amortissements sur les achats / ventes de véhicules ont été inscrites au budget, en suivant les consignes données par la trésorerie. Or, il s'avère qu'elles n'auraient pas dû l'être, il s'agit d'une DM technique, écriture d'ordre qui ne s'inscrit pas dans un budget. Il convient donc de les retirer mais il faut dans ce cas rééquilibrer les différentes sections du budget, par les propositions suivantes (entérinées par le Trésorerie) :

- Dépenses de fonctionnement : - 14 950 €
- Recettes de fonctionnement : - 12 550 €
- ↳ pour équilibrer cette section, on remet 2 400 € en charges de personnel.

- Dépenses d'investissement : - 12 550 €
- Recettes d'investissement : - 14 950 €
- ↳ pour équilibrer cette section, on remet 2 400 € au chapitre 21.

De plus, les 132 891,32 € inscrits en dépenses imprévues pour l'équilibre initial du budget sont aussi intégrés au chapitre 21 (demande de Monsieur le Percepteur).

Adoptés à l'unanimité

Mme Nadège Latapie-Copé étant arrivée, le pouvoir donné à Mme Lebrun est annulé.

IV. Projet rue Odon Dumont / Jean Catelas

Deux commissions ont déjà eu lieu. Le dossier doit être transmis au conseil départemental pour avis et signature de convention pour la réfection de la chaussée.

Présentation du plan :

- Les stationnements sont privilégiés devant les habitations et commerces ;
- Les espaces verts sont implantés là où c'est possible, le conseil départemental ayant demandé une augmentation de leur surface ;
- La partie de la rue Jean Catelas en sens unique sera matérialisée par un rétrécissement de chaussée ;
- Les entrées de garages sont matérialisées en pavés, le bordurage sera réalisé en bordures basses ;
- Les trottoirs sont prévus en enrobés noirs, sont compris les caniveaux pour les descentes de gouttières ;
- Le parking à l'angle des rues Odon Dumont et Gaston Jules sera réaménagé ;
- Un plateau ralentisseur est prévu au carrefour des rues Poulin et Odon Dumont ;
- L'aménagement de la rue Mollien, entre le jeu de paume et l'église, est prévu ;
- Il faut évoquer le fait de garder la rue du Temple (entre l'église et le café – tabac – loto) en double sens ou en sens unique.

Avis de Monsieur le Maire qui a réuni les riverains et rencontré le commerçant concerné :

1. Le propriétaire du bar – tabac craint de voir baisser son chiffre d'affaires si cette rue devenait à sens unique ;
2. Monsieur le Maire souhaite faire de la rue Mollien une rue semi – piétonne et en profiter pour faire de l'église et ses alentours un lieu patrimonial voire touristique ;
3. La rue ne pourra peut-être pas supporter le passage des gros camions.

Le commerçant souhaite que ce sens unique ne soit pas adopté.

La parole est donnée au conseil municipal :

M. Lanvin : Si on donne raison au commerçant on doit également donner raison à d'autres commerçants dans Chaulnes qui n'ont pas de parking devant chez eux.

M. Lanvin est donc pour le sens unique et la création de plus de places de parking (grâce à la réduction de la chaussée).

M. Cheval : Je suis partisan du sens unique. L'argument du commerçant n'est pas fondé mais il est vrai que la rue Mollien n'a pas la structure pour le passage de gros véhicules et que des aménagements de cette rue seraient coûteux. Si on n'arrive pas à structurer la rue Mollien, le sens unique sera compliqué.

M. Noblécourt : On évoque régulièrement la disparition des commerces, je pense donc qu'on les doit aider et répondre à leurs souhaits.

M. Lecot : Je suis pour le sens unique car cette rue est dangereuse. Les voitures se garent où elles veulent. Dans cette rue en double sens, c'est l'anarchie.

M. Linéatte : Malheureusement c'est comme toujours et partout ailleurs une question de bon sens et de civisme...

Mme Latapie-Copé : L'intérêt du commerçant est légitime et la rue n'est pas si dangereuse. Je privilégie donc le commerçant.

Mme Lebrun : Je serais également d'avis d'instaurer un sens unique mais d'un sens comme de l'autre je trouve cela dangereux. L'aménagement par rapport à l'église est alléchant. Je pense également que le commerçant ne perdra pas de client si ce sens unique est instauré. Je suis donc divisée.

M. Cheval : Finalement nous sommes tous partagés. Les aménagements ne compromettent pas les travaux, peut-être pouvons-nous reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal en y incluant le stationnement dans Chaulnes. Cela peut être revu dans le cadre de l'ingénierie, dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs avec des moyens plus conséquents.

M. Lanvin : C'est dommage le projet étant en cours.

M. Cheval : Si on met cette rue en sens unique, de gros travaux seront à réaliser et cela n'est pas prévu au budget.

M. Lanvin : Budgétairement, nous avons une grosse enveloppe pour la rue du Parc, ne pourrait-on pas prendre cette enveloppe pour privilégier la rue Mollien ?

M. Merlin : J'étais encore indécis à la dernière commission. Le stationnement doit être réglementé et plus policé. De gros efforts sont à faire sur les places de stationnement.

M. Linéatte : si le débat est clos pour le moment, je vous propose de délibérer en deux temps. Première question : mettons-nous au vote cette question aujourd'hui ?

M. Cheval : Si vous vous engagez à réaliser une étude pour le stationnement dans Chaulnes et à l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, oui.

M. Linéatte : ce point fera sans nul doute partie de la réflexion concernant l'appel à projets du département que nous allons évoquer plus loin, de même pour l'appel à projets de la région même si nous n'y sommes pas retenus.

Seconde question : la rue du Temple doit-elle rester à double sens ?

Pour : 11 (Thierry Linéatte, Nadège Latapie-Copé, Anne Lebrun, Benoît Gance, Claude Merlin, Dominique Capelle, Arnaud Noblécourt, Philippe Cheval, Virginie Masson, Hélène Not, Emilie Aberbour)

Contre : 5 (Régis Lecot, Guy Boitel, Raymond Lanvin, Nathalie Diéval, Valérie Legrand)

Le rendez-vous pour la prochaine commission voirie est fixé le 25 juin 2019 à 18 heures.

V. Projet rue du Parc

80 000 € ont été inscrits au budget, la commission voirie propose de consacrer une première phase à l'effacement des réseaux. Le projet consistera dans un second temps à élargir le trottoir côté gauche dans le sens unique pour garantir la sécurité des collégiens se rendant au stade. Le stationnement côté droit devra se chevaucher avec le trottoir, comme c'est le cas actuellement, par manque de largeur de la voirie. Les entrées de garage seront matérialisées en pavés, le parking côté coopérative aménagé, de même que le carrefour avec la rue de Nesle.

Adopté à l'unanimité

M. Linéatte demande au conseil municipal l'autorisation de lancer un appel d'offres afin de missionner un bureau d'études qui réalisera la maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité

VI. Appel à projets du Conseil Départemental

M. Linéatte : dans le même ordre d'idée que le conseil régional, le conseil départemental lance à son tour un appel à projets concernant la revitalisation des bourgs-centres, nommée « attractivité des bourgs structurants ». Si ces dossiers peuvent être déposés « au fil de l'eau » jusqu'en 2021, une seconde mesure est venue s'ajouter, donnant aux communes concernées la possibilité d'obtenir une aide pour l'ingénierie destinée décliner de manière opérationnelle les projets. Pour cela un dossier de candidature doit être déposé avant le 11 juin, avec une délibération du conseil municipal approuvant le dossier de candidature et établissant le montant de la participation financière de la commune.

Adopté à l'unanimité

VII. SIEP : compétence eau

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République les communautés de communes exerceront de plein droit la compétence «eau » au 1^{er} janvier 2020.

Néanmoins, l'article 1 de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes permet à 25 % au moins des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de sa population de s'opposer au transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes, dès lors que la communauté de communes n'exerce pas déjà, y compris de manière facultative, tout ou partie de cette compétence. Dans ce cas, le transfert obligatoire n'interviendra qu'en 2026, sauf décision contraire de la communauté de communes validée par la majorité qualifiée des communes et ne faisant pas l'objet de la minorité de blocage.

Les communes de la communauté de communes Terre de Picardie ont la possibilité de s'opposer au transfert de la compétence eau avant le 1^{er} juillet 2019 (17 communes ont déjà délibéré contre ce transfert) dès lors que la communauté de communes n'exerçait pas, à la date d'entrée en vigueur de la loi du 3 août 2018, soit le 6 août 2018, la compétence eau potable et que le service de l'eau est actuellement rendu à la population de la commune de manière satisfaisante par le SIEP.

M. Cheval prend la parole et donne des précisions sur la loi Notre, la provenance de communes appartenant à plusieurs communauté de communes, les compétences actuelles de la communauté de communes et les actions engagées par le syndicat d'eau potable, notamment en terme de la qualité du service offert à la population par celui-ci, sous forme de régie.

M. Linéatte : Le SIEP fonctionne en effet très bien ainsi. Il est inutile d'ajouter des charges supplémentaires à la communauté de communes. Je vous demande donc l'autorisation de nous opposer à ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Chaulnes s'oppose au transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Terre de Picardie. M. Cheval, président du Syndicat d'eau potable, ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité, moins le non-vote de M. Cheval

VIII. Projet Cocoon 80

M. le Maire rappelle à l'assemblée les étapes de « l'Opération collective d'isolation des combles des bâtiments publics (COCON80) initiée par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et l'intention de la commune d'y participer pour la crèche.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage et notamment l'article 2 II, la Fédération assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux d'isolation. La Fédération passera en son nom le marché nécessaire à la réalisation des travaux. Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des

services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités » pour laquelle la FDE assurera sous mandat de la collectivité non seulement la passation des marchés, mais également leur exécution en assurant le règlement des dépenses correspondantes.

La Fédération apportera un fonds de concours de :

Pour la maîtrise d'œuvre : le montant hors taxe (financé partiellement par une subvention de la Région)

Pour les travaux : 8 € forfaitaire par mètre carré de surface de comble recensée évaluée par le maître d'œuvre lors de l'étude des travaux (161 m²). Le montant de ce fonds de concours sera versé à la collectivité en une seule fois à l'achèvement des travaux. La Fédération prend également à sa charge les frais internes de gestion administrative et technique de l'opération par ses services. La contribution financière de la commune sera égale au montant réel TTC de l'opération. La collectivité pourra bénéficier du FCTVA selon les conditions fixées par l'Etat.

Adopté à l'unanimité

IX. Subvention OCLC / AAE Chaulnes Football

1. OCLC :

M. Noblécourt présente le budget prévisionnel du festival « Overdrive ». C'est un gros budget mais c'est également une manifestation qui attire du monde et en particulier de plus en plus de Chaulnois. Les groupes, la publicité, la SACEM, le service d'ordre... sont des dépenses coûteuses, M. Noblécourt demande donc une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'organisation de l'Overdrive en octobre 2019. M. Linéatte : pour ce festival cette année encore, l'affiche est exceptionnelle. C'est aussi bon pour le commerce local. Ce sera probablement le dernier festival organisé par le Président de l'OCLC.

Adopté à l'unanimité

2 : AAE Chaulnes Football :

Une subvention de 1 000 € est demandée pour financer une partie des stages de football organisés au mois d'août au stade de Chaulnes, comme chaque année. C'est une bonne action pour les enfants (environ 80 enfants de 6 à 12 ans sont concernés).

Adopté à l'unanimité

X. Délibérations et informations diverses

1. Délibérations :

- Temps partiel agent communal ;
- Suppression de poste ;
- Indemnités élus – changement d'indice ;
- Occupation du domaine public GRDF : indemnité annuelle

2. Informations diverses :

- Signature pour la vente de terrains avec TDF : 20 000 €
- Une annonce a été affichée en Mairie pour recruter du personnel communal supplémentaire. Monsieur le Maire étudiera les CV.
- Les dossiers église et caméras de surveillance avancent. M. Linéatte a reçu les gendarmes qui doivent enquêter pour la Préfecture (localisations des caméras...). La Mairie est en attente de l'avis de la Préfecture.
- Un agent a demandé sa réintégration suite à sa mise en disponibilité. M. Noblécourt fait part de son mécontentement quant au coût engendré.
- Passage du jury local des villes et villages fleuris le 19 juin 2019.
- Monsieur le Maire évoque le séjour à Edemissen pour les 50 ans du Comité de Jumelage et l'arrivée prochaine des motards allemands.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

DES TRAVAUX EN COURS ET D'AUTRES À PRÉVOIR :

Effacement des réseaux :

- Réalisée en 2018: Route de Lihons,



- En cours : Rue Odon Dumont, rue du temple, rue Jean Catelas,



- En projet : Rue du parc, rue Mollien,



Mais aussi : trottoirs en enrobé noir, réaménagement des parkings, entrées des garages matérialisées en pavés, bordurage en bordures basses, caniveaux pour les descentes de gouttières, augmentation des espaces verts, installation de plateau ralentisseur, préparation pour le passage à la fibre, suppression des alimentations d'eau, en plomb, chez les particuliers avec la pose d'un compteur à l'extérieur des propriétés, rénovation de la tuyauterie principale d'eau potable.

FAISONS CONNAISSANCE AVEC UN COMMERÇANT



Un nouveau boucher-charcutier,

La boucherie Dehédin n'est plus...mais que les amateurs de bonne chère se rassurent : le numéro 31 de l'avenue Aristide Briand a rouvert le 30 mai après quelques travaux de rénovation. Ce seront désormais Ylan Millau et sa compagne Cindy qui proposeront viandes, charcuteries, volailles, ainsi qu'une large variété de préparations « traiteur ».

Ylan Millau, 21 ans, titulaire d'un CAP charcuterie, d'un CAP boucher et d'une mention complémentaire en traiteur, a fait ses armes à Amiens et Péronne avant de prendre la décision de se mettre à son compte. Il entend « *apporter de la modernité au métier, jouer avec les couleurs, les spécialités* ». Outre les traditionnels grenadins, araignées et tournedos, on

pourra trouver chez Millau des baluchons de poulet ou encore des allumettes suédoises. De même, une prestation « traiteur » sera donc proposée sur commande pour tous types d'événements. Les amateurs, habitués ou curieux étaient nombreux le 30 mai pour tester les produits du nouvel artisan et ont été surpris du large choix proposé ; « *cela donne vraiment envie* » ont commenté certains. Plus de renseignements sur la page facebook Maison Millau.

MAISON MILLAU

Boucher – Charcutier - Traiteur

Adresse : 31 avenue Aristide Briand
80320 Chaulnes

Ouverture : Du mardi au jeudi : 7h/13h –
14h30/19h / Le vendredi et samedi : 7h/19h
Le dimanche : 8h/13h

Téléphone : 03.22.85.40.37



NOUVEAU À CHAULNES, POUR UNE RESTAURATION RAPIDE

SNAPY



Rue Odon Dumont

KIOSQUE À PIZZAS



Parking Netto
Rue Ernest Boitel

LA FÊTE DES VOISINS



La Fête des voisins est une fête à l'origine française, qui se donne pour but de permettre à des voisins de se rencontrer de façon conviviale, afin de rompre l'isolement et de tenter de créer un sentiment d'appartenance dans un quartier ou une rue. Dans le lotissement Saint Didier, route d'Hallu à Chaulnes, la fête des voisins est une tradition incontournable ! Pour la 11^{ème} année, ce 25 mai 2019, le lotissement Saint Didier s'est réuni pour la fête des voisins autour d'un barbecue et du verre de l'amitié. Trente personnes étaient réunies. Chacun a pu participer en

apportant un plat ou une boisson. La doyenne du lotissement, Mme Farand, 91 ans, s'est vue offrir un bouquet de fleurs pour cette occasion.

Et, petit coucou aux Chaulnois de la rue Aristide Briand !! La fête des voisins s'est quand à elle passée, pour la première année, le samedi 1^{er} juin et dans la convivialité. Pour une toute première, ce fût une réussite qui encourage la deuxième édition le 6 juin 2020. Ils comptent sur vous...



LES OISEAUX SONT UTILES AU JARDIN...

FABRIQUONS UN NICOIR OU UNE CABANNE À OISEAUX...



La commune de CHAULNES a proposé pour la seconde année le concours « de nicoirs », dont les objectifs sont d'attirer les oiseaux dans vos jardins ou sur vos balcons : les nourrir en hiver, leur fournir de l'eau pour boire et se baigner. Plusieurs espèces ont en effet besoin de ces sites de nidification artificiels car leurs habitats naturels s'appauvrissent : les haies et les arbres morts disparaissent, les façades des nouveaux immeubles sont lisses et hermétiques, les vieux tas de bois et les ronciers sont éliminés et les murets sont détruits.

Pour exemple, deux nicoirs ont été placés par un habitant dans le lotissement Saint Didier. L'objectif étant de les fixer solidement, dans un endroit assez calme et à l'abri des prédateurs (chats, écureuils...). Convincez vos amis et vos connaissances d'en installer un !

Le concours reste ouvert aux inscriptions jusqu'au 31 août.

LE TRADITIONNEL REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, le Maire et ses adjoints ont organisé le traditionnel repas des aînés au centre socio-culturel de Chaulnes. Près de quatre-vingt dix-neuf convives ont favorablement répondu à l'invitation. Tout était organisé dans les règles de l'art, les tables étaient joliment dressées et somptueusement décorées. Au menu, des mets qui furent fort appréciés par tous les seniors. Le repas était préparé et servi par le Scalaire. Entre les plats, les aînés ont esquissé quelques pas de danse sur des airs de tango ou de valse. C'est le groupe PROUVEUR qui a animé l'après-midi en musique avec beaucoup d'humour. Cette journée s'est déroulée dans la joie et l'ambiance était au beau fixe. Les seniors se sont quittés en fin d'après-midi tous enchantés. Le maire, Thierry Lineatte et son épouse, les adjoints aux maires et certains conseillers étaient présents pour partager ce moment festif.



Les aînés, Fernande Grandin, 96 ans, doyenne du repas, et Serge Copé, 93 ans, doyen du repas et de la commune de Chaulnes se sont vu y remettre des fleurs.

Quelle planète voulons-nous laisser à nos enfants ?

Cette simple mais ô combien importante question pourrait à elle seule servir de motivation pour se lancer dans des actions en faveur de l'environnement, du développement durable, de la survie des espèces,...

La seconde question a donc, fort logiquement, été la suivante : que peut-on faire dans notre commune, à notre petit niveau, même s'il n'y a pas de petites actions, pour répondre à la première interrogation ?

L'inscription au **concours des villes et villages fleuris** a été la démarche qui a permis de trouver cette motivation. La **charte d'entretien des espaces publics** signée par la commune a été une première réponse. L'adhésion au dispositif « **Conseil en Economie Partagé** » proposé par la Fédération Départementale d'Energie fut la seconde. Adieu les produits phytosanitaires, terminées les tontes à répétition et les gazons à ras du sol, éliminées les plantes annuelles à l'entretien et au coût fastidieux, bienvenue à la diversité des plantes vivaces, au compostage, paillage, tri sélectif, récupération d'eaux de pluie, photovoltaïque, ...

Retour également aux méthodes naturelles pour nos **7 employés communaux**, avec à la clé plusieurs journées et séances de formation.

Le budget consacré à ces évolutions et transformations se situait jusqu'alors en moyenne entre 5 et 10 000€ par an. Se situait, car, au fil des années, les principales actions, forcément les plus coûteuses, se sont mises en place et ne sont plus à renouveler. Ce budget devrait dorénavant être en baisse très sensible. **L'objectif est donc aussi économique.** Tant qu'à faire...

Les atouts d'une commune labellisée

- Une commune conviviale
- Une commune engagée dans le développement durable
- Une commune attractive

Le concours des villes et villages fleuris se déroule à 4 échelons :

1. Le jury local visite toutes les communes inscrites et désigne les candidats qui seront présentés au jury départemental.
2. Le jury départemental visite les communes sélectionnées par les jurys locaux. Il propose les communes susceptibles d'être primées au niveau régional. À cette occasion, il attribue différents prix dont des prix spéciaux qui mettent à l'honneur un jardinier ou une démarche particulière.
3. Le jury régional attribue parmi ces dernières communes la première, la deuxième et la troisième fleur et sélectionne celles qui pourront concourir pour la quatrième fleur.
4. Le jury national attribue cette quatrième fleur, ainsi que les Grands prix.



Le mardi 18 juin à 11h, les six membres du jury du PETR, composé d'élus et de professionnels, ont sillonné les rues de Chaulnes, accompagnés de Anne Lebrun

et Régis LECOT, membres de la commission Environnement et Communication de la commune. L'occasion pour le jury de voir les efforts en matière de fleurissement mais pas seulement; car pour ce concours, il n'est pas question que de fleurs: les communes participantes doivent satisfaire à une grille d'évaluation de 100 critères, couvrant plusieurs domaines, parmi lesquels :

- la valorisation du patrimoine culturel et industriel,
- le respect de la biodiversité et l'utilisation de désherbants écologiques,
- les actions pédagogiques mises en place comme le concours de nichoirs à oiseau, les étiquettes explicatives posées devant les massifs ou l'installation d'hôtels à insectes,
- la communication avec les habitants sur le projet et sur l'entretien de la commune, comme le simple rappel citoyen de nettoyer les caniveaux,
- ou encore l'intégration du mobilier urbain, tels abribus et bancs, dans le paysage.

Ainsi que le rappelle Emilie Si Hamdi, membre du jury en charge du projet fleurissement 2018 - 2021 au PETR, « le Label Villes et villages fleuris constitue un facteur d'attractivité pour les communes : il contribue à l'amélioration du cadre de vie et représente un réel outil de promotion touristique ». Les communes n'ont donc rien à perdre à participer au concours et bénéficient dans tous les cas de conseils de professionnels lors d'un compte-rendu ultérieur. Parcs, cimetière, abribus, terrains de jeux, trottoirs, le jury a tout passé au crible.

« La population doit être complètement intégrée au projet » insiste madame Si -Hamdi, et en effet les efforts des habitants ont été notés par le jury. Madame Lebrun en a profité pour rappeler le concours organisé localement et qui récompense chaque année les propriétés mises en valeur.

Cette visite ne constituait que la première étape dans l'attribution éventuelle d'une fleur. En effet, le passage du jury départemental, constituant la seconde étape, a eu lieu **le mercredi 17 juillet 2019**.....et nous sommes, aujourd'hui, dans l'attente des résultats qui seront diffusés dans le prochain bulletin. **SUSPENS.....**



Ce concours essentiellement basé sur la qualité de la décoration florale (diversité des espèces, des couleurs, du mouvement créé...), tient également compte de la propreté des abords ou encore de la taille des haies et des arbres pour certaines catégories. Dans tous les cas, cela doit être visible

d'une rue, d'une route ou d'un chemin.

Le mercredi 03 juillet 2019, le jury, composé d'élus et des membres de la commission communication et environnement, a évalué les 8 participants de cette édition 2019. La diffusion des résultats sera faite dans le prochain bulletin municipal. L'ensemble des participants sera invité en septembre prochain à la remise de prix et tous recevront le diplôme : « ***Je fleuris ma commune...*** » signé de Thierry LINEATTE, Maire de Chaulnes.



LA KERMESSE DES PIPIOUS



Le samedi 22 juin a eu lieu la kermesse de la crèche où 140 adultes et 40 enfants ont répondu présents sous un très beau soleil. Ils ont pu se retrouver autour d'un barbecue, jouer aux différents jeux proposés et acheter les activités réalisées par les enfants sur le thème de la jungle.



LE POTAGER DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE CHAULNES,

présenté par Monsieur Mickaël DUBUS, Directeur de l'école.



Dans le cadre du projet d'école, les professeurs ont décidé la création d'un potager l'année dernière.

Le potager a été créé par les professeurs, les élèves et des parents bénévoles.

Ce dernier a deux vocations :

1. Développer le vocabulaire mais aussi provoquer des situations langagières riches tant à l'oral qu'à l'écrit. Comme par exemple en légendant des photos en situation de dictée à l'adulte.

2. Acquérir des connaissances et des savoir-faire sur les besoins et le développement des êtres vivants que sont les végétaux.

Les élèves apprennent à planter des graines, arroser, à éclaircir les semis mais aussi à pailler, transplanter et désherber.

Ce potager est aussi un outil intéressant pour sensibiliser les élèves au développement durable.

Cette année on peut trouver dans le potager des radis, des carottes, des salades, des choux, des potirons, des herbes aromatiques, des haricots, des pommes de terre, ainsi que des fraises, des framboises et des fleurs. Une fois à maturité, les fruits et les légumes sont goûtés ou utilisés dans des recettes.





MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY
Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
Tél : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU
Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE
Tel : 03.22.88.48.10 ou mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-17h30

PROGRAMMATION DES ANIMATIONS ECLATS DE LIRE EN SOMME 2019

Du 02 juillet au 31 août 2019 : Comme chaque année, les médiathèques de Terre de Picardie ont le plaisir de mettre en place l'opération "Eclats de lire en Somme" organisée par la Bibliothèque départementale de la Somme. Cette initiative est à destination des adolescents âgés de 11 à 16 ans. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de vos bibliothécaires afin qu'ils puissent vous remettre une petite carte sur laquelle vous donnerez votre avis sur un des deux documents choisis parmi la liste de livres sélectionnés.

Règlement du concours

Vous devez avoir lu au moins deux livres de la sélection

Vous devez être âgé de 11 à 16 ans

La critique du livre choisi doit porter sur l'un des 10 livres de la sélection de l'année en cours et doit être argumentée (J'aime/ je n'aime pas, pourquoi ?).

En retour de votre participation, vous recevrez un Chèque lire de 10 euros.



A eu lieu à CHAULNES :

Le 1^{er} festival de musique « Le live entre les livres » par l'association Dynamo en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme :

Le 10 juillet : Atelier percussions corporelles avec l'ARA (Autour des rythmes actuels) – Objectif : Apprendre à tenir un enchaînement de rythmes en utilisant que le corps et la voix, pour travailler des rythmiques et créer de véritables morceaux.

Le 12 juillet : concert de Louis Aguilar, crooner animal, collectionne les belles aventures : finaliste des Inrocks Lab en 2015, Inouïs du Printemps de Bourges en 2016, il collabore avec Julien Doré, Pomme, Yuksek...

5^{ème} Edition de partir en livre du 10 au 21 juillet 2019 en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme

A eu lieu à ROSIÈRES EN SANTERRE

Le 10 juillet : Une rencontre avec Alexandre Chardin, auteur français atypique de romans jeunesse.

FERMETURE ANNUELLE DE LA MEDIATHEQUE RAOUL FOLLEREAU DE ROSIERES DU 12 AU 24 AOUT 2019

POUR VOUS INSCRIRE : Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. 5 € : Adultes résidents de la CCTP et 8 € : Adultes extérieurs à la CCTP. Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

COMITÉ DE JUMELAGE CHAULNES, SES ENVIRONS ET EDEMISSEN



Notre jumelage a 50 ans, c'est tout un symbole et nous étions nombreux, plus de 80 à faire le voyage jusqu'à EDEMISSEN pour fêter cet anniversaire. Des familles, parents avec leurs enfants et petits-enfants, des collégiens, des jeunes judokas, toutes les générations étaient présentes.

Pour nous, toutes et tous, ce week-end fut important et exceptionnel. Il est la preuve que notre jumelage est solide, les relations d'amitiés demeurent sincères entre nos deux communautés et sont toujours vivaces après 50 ans d'existence.

Jeudi 30 mai, après un trajet de voyage habituel, nous

avons été reçus en mairie par le bourgmestre d'EDEMISSEN, Frank Bertram, ainsi que par les responsables allemands du comité de jumelage.

La journée du vendredi fut consacrée à la visite de la ville historique de POTSDAM à côté de BERLIN.

Samedi matin, un « petit déjeuner citoyen » réunissant plus de 250 personnes a été servi sur le parvis de la mairie. Nous avons passé une matinée très sympathique animée par les musiciens de LIHONS. Le soleil

était présent, l'ambiance chaleureuse. C'est avec nos familles et amis respectifs que nous avons passé le reste de la journée, nous retrouvant, toutes et tous le soir pour une soirée conviviale.

Avant le repas, le Vice-président du canton de PEINE, le bourgmestre d'EDEMISSEN, Frank Bertram, Philippe Cheval, Président de la communauté de communes « TERRE DE PICARDIE », Thierry Linéatte, maire de CHAULNES ont respectivement pris la parole pour rappeler dans leurs discours l'importance des jumelages qui concrétisent les relations amicales



Accueil du jeudi soir en présence de Frank Bertram, bourgmestre d'Edemissen et de Karen Drewes, présidente du Comité de Jumelage d'Edemissen

Samedi matin, petit déjeuner citoyen en présence de la population d'Edemissen.



entre nos deux pays, œuvrant ainsi pour la liberté et la paix en EUROPE.

Ce fut ensuite aux deux présidentes, Karen Drewes et Marie-Françoise Avez, de tenir un discours commun, évoquant le début de notre jumelage, rendant hommage à nos membres fondateurs et d'expliquer comment, aujourd'hui, avec leurs bureaux, elles s'organisent pour faire vivre leurs associations.

En fin de soirée, les collégiens de CHAULNES et leur professeure ont présenté sur des panneaux leurs réflexions et leurs souhaits pour l'EUROPE de demain.

Le dimanche matin, les personnes qui le souhaitaient ont assisté à l'office religieux, au cours duquel une chorale allemande a particulièrement chanté des cantiques de PAIX.

Nous sommes rentrés à CHAULNES vers 22 heures bien fatigués, mais tellement heureux de ces admirables rencontres.



La relève est assurée avec les collégiens et les judokas !

La présidente.

Marie Françoise AVEZ

L'assistance du samedi soir au repas de clôture de ce week end.



DISCOURS POUR LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU COMITÉ DE JUMELAGE

Thierry LINEATTE, Maire de Chaulnes

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous saluer à nouveau toutes et tous, et de vous remercier de votre formidable et habituel accueil dans votre commune, pour ce nouveau moment de rencontre, d'amitié et de fraternité.

C'est évidemment cette année une occasion particulière qui nous unit, à travers ces cinquante années d'un jumelage toujours aussi actif et convivial. Je me dois de remercier également toutes celles et tous ceux qui, durant ce demi-siècle, ont contribué à cette belle aventure.

La comparaison suivante va sûrement vous paraître disproportionnée : la naissance de notre jumelage, en 1969, entrain, à notre niveau bien sûr, dans la suite logique de la naissance de l'Europe par le traité de Rome, créant en 1957 la Communauté Economique Européenne.

Je voudrais, pour justifier cette phrase, vous citer quelques lignes de l'introduction de ce traité ; les états membres, dont l'Allemagne et la France, déclaraient :

-Etre déterminés à établir une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ; c'est ce que nous faisons ensemble depuis cinquante ans.

-Assurer par une action commune et constante l'élimination des barrières qui divisent l'Europe ; nous l'avons fait, mais il reste encore beaucoup à faire ailleurs.

-Etre résolus à sauvegarder la paix et la liberté, et appeler les autres peuples qui partagent cet idéal à s'associer à cette résolution ; nos échanges réguliers vont évidemment constamment dans ce sens.

Ces trois phrases s'adaptent donc parfaitement à ce que représentent, depuis un demi-siècle, l'idée et l'idéal que nous avons de notre jumelage.

Nous tenons tous, ici présents mais aussi avec beaucoup d'autres, un petit bout d'Europe dans nos mains. Nous avons le devoir, le privilège même, à notre niveau je le répète, de continuer à façonner une Europe unie, solidaire et généreuse, refusant les populismes et les rejets venus de tous horizons.

C'est même une obligation pour l'avenir de nos générations futures et je terminerai par cette citation créée l'an dernier par des enfants de Chaulnes : « ...afin que les peuples du monde entier connaissent éternellement la paix et la liberté ».

**Longue vie au jumelage Edemissen-Chaulnes.
Merci de votre attention**

Philippe CHEVAL, Président de la Communauté de Communes « Terre de Picardie »

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Cet anniversaire du Comité de Jumelage est l'occasion de faire un peu d'Histoire.

Nos deux pays ont connu des moments, tragiques, d'us sans doute à la folie de nos dirigeants.

L'atrocité des guerres a affecté un grand nombre de familles à travers l'Europe déchirée.

Mais nos peuples ont réagi, poussant les responsables de l'Europe à cheminer vers la paix.

Un bel exemple est celui que nous avons vécu.

Un groupe de jeunes allemands, au début des années 60 sont venus entretenir les tombes de soldats tués pour leur pays dans la nécropole de Vermandovillers. Leur camp de toile, leur veillée du soir ont attiré les jeunes du secteur.

Une camaraderie est née. Ces camps se sont répétés.

La camaraderie s'est transformée en amitié, amitié qui a gagné les parents de ces jeunes.

Des premiers échanges ont été organisés entre les collèges des deux villes au printemps 68 à Chaulnes et en octobre à Edemissen encadrés par les Directeurs Monsieur René CARON et Monsieur OSTERWALD.

Les autorités municipales ont compris les enjeux d'une telle amitié entre nos deux pays.

De nombreuses réunions d'organisation se sont déroulées.

Enfin, simultanément le 11 octobre 1969 à 19 heures étaient signés les engagements de jumelage à Edemissen par Louis GILLERON, Maire de Chaulnes et par Edgard DIRK, Maire Adjoint d'Edemissen et à Chaulnes par Karl SCHRADER, Maire d'Edemissen et par Serge BAYARD, Maire Adjoint de Chaulnes.

Le jumelage était officiellement né.

L'amitié entre nos deux villes était matérialisée.

Nous étions un des maillons de la chaîne vertueuse empêchant le retour de la guerre.

Le jumelage a 50 ans et porte toujours avec vitalité les mêmes valeurs.

Une amitié profonde renouvelée, des moments de convivialité, de joie et bonne humeur, des échanges sportifs et culturels ont marqué notre histoire.

Mais toujours est affiché ce qu'il y a 50 ans a motivé les fondateurs du jumelage :

Être des artisans de la paix entre nos deux pays.

Je souhaite que notre comité de Jumelage vive encore de nombreuses années avec autant de motivation.

Vive l'Allemagne, Vive la France, Vive la paix qui nous unit !

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des Donneurs de sang de Chaulnes et ses environs vous informe que la prochaine collecte au centre socio-culturel se tiendra le :

25 novembre 2019, de 14h à 18h

En attendant de vous retrouver, les membres du bureau vous souhaitent un très bel été et de bonnes vacances.



*La Présidente,
Marie-Aimée BEULQUE*

POKER CLUB CHAULNOIS

Le poker Club Chaulnois a 5 ans. Nous sommes prêts à vous accueillir pour une soirée découverte ou pour une adhésion au club.

Pour plus de renseignements, contactez Monsieur Geraut (par sms) au 07 70 74 28 38

Les prochaines dates du club (à la salle Saint Didier) sont :

24 août

28 septembre

19 octobre

23 novembre

28 décembre

Sans oublier le **Main Event du 17 août (30€ d'inscription)**

ASSOCIATION LOCALE ACPG/CATM

Chers Amis et Adhérents,

Bonjour à tous, je viens par le biais de votre bulletin municipal, vous apporter quelques nouvelles de notre association. Celle-ci se porte plutôt bien grâce à vous adhérents et amis.

Comme d'habitude, nous œuvrons pour le bien-être de nos camarades. Je rends hommage à tous nos camarades adhérents ou non, décédés l'an passé mais aussi bien avant, je vous remercie de nous être fidèle et de nous accompagner à toutes nos cérémonies patriotiques et deuils qui nous rappellent à leurs bons souvenirs.

J'espère vous voir nombreux pour le 11 novembre, Armistice de la guerre 14/18 où de nombreux soldats et civils y ont laissés leur vie.

Je pense aussi à nos camarades tombés en Algérie, la plupart avait 20 ans et je forme le vœu que cela ne se reproduise plus.

Notre Assemblée Générale se tiendra cette année courant juillet et non en avril contrairement à d'habitude (pour cause de maladie), une invitation vous parviendra dans quelques temps.

Je compte sur vous adhérents et amis à venir nombreux en signe de soutien, cela nous fera chaud au cœur, merci d'avance

N'oubliez pas non plus la cérémonie AFN du 5 décembre.

Chers amis et adhérents, je vous souhaite beaucoup de bonheur.

*Le Président
Serge Lampernes*

CHORALE EN SANTERRE

Durant ces 2 mois, la chorale a activement préparé les concerts de juin, il fallait mettre les bouchées doubles pour arriver à présenter un programme d'une dizaine de chants.

Ce fut fait, le 15 juin nous étions chez « Livres en chants thé » pour notre premier concert : un accueil chaleureux et une joyeuse ambiance ont permis aux choristes de bien chanter et d'écouter des extraits des livres de poésie écrits par notre cheffe de chœur : Nathalie Ponsart... un régal !



Fête de la musique à Marcheplepot le dimanche 23 juin après-midi, la chaleur accablante n'a pas empêché les choristes de donner un très agréable concert avec un public nombreux et participatif. L'accueil de la commune et du Conseiller Départemental : Mr Didier Potel fut également convivial et joyeux... Après le concert les rafraichissements furent bienvenus et générèrent de la bonne humeur...



Les choristes concentrés et attentifs à Marcheplepot le 23 juin



Les spectateurs à Marcheplepot



Lecture de poème chez Livres Enchantés

ENEZ NOUS REJOINDRE TOUT LE MONDE SAIT CHANTER ou PEUT APPRENDRE...

En plus... c'est bon pour la santé et le moral !

REPETITIONS : MERCREDI DE 19h30 à 21h, reprise le 26 août

LA MARCHÉ RANDONNÉE CHAULNOISE

Je ne sais pas si nous arrêterons un jour, sans doute, cela serait-il raisonnable, mais depuis le dernier bulletin, nous avons encore progressé pour atteindre 235 adhérents. Il semblerait que la convivialité qui règne dans nos groupes soit un motif important, mais peut être le programme proposé aux adhérents est-il particulièrement séduisant car très varié. Le fait de proposer les activités toute l'année (nous sommes les seuls à marcher durant les vacances scolaires) est sans doute aussi une raison valable surtout pour les personnes seules et quelquefois isolées.

Je ne vais pas cette fois, m'étendre sur les raisons de pratiquer la marche, mais seulement vous faire une recommandation importante et **obligatoire** par ces temps de fortes chaleurs : **On ne part pas sans eau et sans casquette.**

Dans ces pages, nous allons vous présenter en photos le programme du 2^{ème} trimestre.



Nogent Sur Seine



Provins



Les **27 et 28 avril**, très beau week-end à **Provins**, ville fortifiée et très fleurie (capitale de la rose et du Brie de Meaux). Parcours entre les remparts, les bois, les cours d'eau. Outre les très jolies maisons à colombages, le sous-sol est truffé de salles où les artisans proposent leurs produits : fromages, miel, parfums, antiquités...

Puis **Nogent sur Seine** avec de magnifiques sentiers au bord de l'eau, sans parler de l'hôtel et du restaurant très sympathique. Quel week-end !

Les **1^{er} et 2 juin**, marche retour de l'exode organisée à la demande de Monsieur Didier Potel, notre Conseiller Départemental : **Ham Athies** : 17 kms le samedi et soirée festive à Athies avec son sympathique maire : Alain Acquaïre.

Le lendemain, **Athies Marchelepot** où nous attendait une belle réception, avec la pose d'un coq sur le monument aux morts.



Mercredi 12 juin : L'Armada de Rouen, nous avons choisi cette journée car 8000 marins défilaient dans les rues de la ville. Le soleil fut d'ailleurs présent tout l'après-midi pour leur rendre hommage. Nos 57 marcheurs ont pu parcourir 10 kms au moins et visiter de nombreux voiliers pour notre plus grand plaisir.



Samedi 22 juin : traditionnelle marche Gammvert de **Péronne** : Près de 100 marcheurs pour 2 parcours bien choisis : 10 kms et 6 kms. Celui de la rando santé nous a fait découvrir un Péronne méconnu, ancien et verdoyant. Accueil chaleureux du magasin avec gâteaux et fruits à déguster. Au retour, chacun recevait un bon de réduction de 10% à sur les soldes de la semaine à venir.



Le trimestre s'est terminé le 30 juin par une « Marche pour tous » dans le charmant village d'Athies où nous avons accueilli une centaine de marcheurs de plusieurs clubs de la Somme. Une journée particulièrement festive par une température idéale. Nous en reparlerons.

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOIRIS DE CHAULNES

À VENIR, AU CENTRE SOCIO-CULTUREL :

- >> **LOTO QUINE**, de août à décembre
- >> **TATTOO CHAULNES**, les samedi 14 et dimanche 15 septembre
- >> **SOIRÉE ACPG**, le samedi 21 septembre
- >> **FESTIVAL OVERDRIVE**, le samedi 26 octobre
- >> **HALLOWEEN**, le mercredi 30 octobre
- >> **MARCHÉ DE NOËL**, le dimanche 8 décembre
- >> **TÉLÉTHON**, en décembre

>> **LOTO QUINE**

Dates des prochains lotos, au centre socio-culturel :

Samedi 24 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 14 décembre, au centre socio-culturel.

1 carton : 1,50€ / 13 cartons : 15€ / 27 cartons : 30€ / Carton spécial pour bon d'achat 100€ : 3€

>> **TATTOO CHAULNES**

14 & 15 septembre – Centre socio-culturel

Première édition d'une convention tatouage à Chaulnes, avec l'organisation d'une tombola et également des concerts de 18h à 22h, avec Longueurs d'Ondes, Sweet Caroline et Trou de mémoire.

Buvette et restauration sur place. 2,50€ la journée, 3,50€ le week-end.

Ouvert de 10h à 22h le samedi et de 10h à 18h le dimanche

Renseignements : tattoochaulnes2019@outlook.fr / 03 22 83 96 88



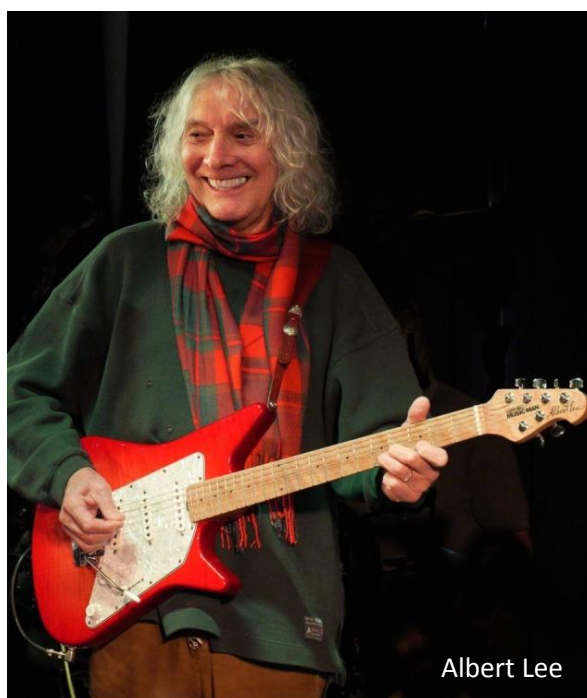
>> **FESTIVAL OVERDRIVE**

Samedi 26 octobre – Centre socio-culturel

Programme 2019 : Didier Declé, Black-Out Arises, Etté, Awék, Albert Lee et enfin Cover Queen.

Albert Lee : Sans aucun doute l'un des meilleurs guitaristes au monde, Albert Lee, double détenteur d'un Grammy Award, est également un pianiste accompli, et un excellent chanteur. Il a une voix mélancolique, mais qui peut également « déchirer » dans le style rock'n'roll.

Cover Queen : Une voix énorme, des harmonies élégantes, des musiciens généreux, du gros son, un lights show brillantissime, une mise en scène soulignée par des effets spéciaux en font un spectacle exceptionnel. Exceptionnel également par la participation sur le Tour 2019 de la soprano Claire LAIRY qui interprète avec Fred CARAMIA des titres comme Barcelona et Guide me Home... moments uniques durant lesquels le temps suspend son vol ! Vous en prendrez plein les yeux, plein les oreilles et plein le cœur... et vous n'aurez pas envie que ça s'arrête.



Albert Lee

RETROSPECTIVE

>> TOUS EN BRIQUES

13 & 14 avril

>> LHOMOND SELECTA FESTIVAL

19 avril

>> CHAULNES METAL FEST

20 avril

>> FUGU CHAULNES

11 & 12 mai

De très bonnes fréquentations sur l'ensemble de ces manifestations qui sont devenues, depuis quelques années, des rendez-vous incontournables pour les nombreux visiteurs habitués.



LIRE ET DÉLIRES

Association pour la promotion de la lecture et de la culture



Rue de l'église 80131 Framerville-Rainecourt tél: M Jean FRANCOIS 0322854367

« La baie est presque fermée par une longue pointe de sable plantée de cocotiers. La brise de mer, qui vient de se lever, agite les palmes »

Si la suite vous intéresse, (plage et cocotier, un rêve au moment des vacances) vous la trouverez dans un ouvrage classé au **GERMOIR** où vous attendent, plus de 2500 écrits de toutes sortes.

Vous y trouverez, peut-être le livre que vous cherchez et qui n'est pas ou qui n'est plus sur les étagères des médiathèques de CHAULNES ou de Rosières.... !

Le GERMOIR 13, rue de l'église à Framerville est ouvert :
le mercredi de 14h30 à 16h30 / le samedi de 10h à 12h

Par ailleurs dans le cadre de leurs activités, les associations *Lire et délire*s et *la Poulie* se sont rencontrées, pour développer et réaliser la **diffusion du « spectacle vivant » en milieu rural**.

Plusieurs de ces spectacles ont déjà eu lieu sur Terre de Picardie. Les prochains :

BE LO CHES TOUTE (français-picard) à : **Marchelepot** le 20 septembre 20h salle des fêtes
Harbonnières le 25 octobre 20h salle des fêtes

COMMENT TONDRE SA PELOUSE à : **Puzeaux** le 11 octobre 18h salle des fêtes

LE PETIT GARCON PAS PLUS GRAND QU'UN POING
à : **Chaulnes** le 11 novembre 15h salle St Didier.



MOTO CLUB DESPERADOS
CHAULNES, PLACE DE LA MAIRIE

REDERIE

LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019
DE 8H00 A 20H00

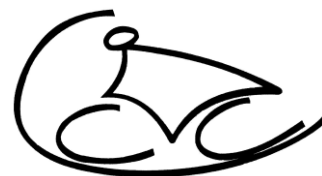
2€ l'emplacement pour les particuliers / 6€ l'emplacement pour les professionnels / sans réservation

RESTAURATION – BUVETTE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTER LE 06.33.36.37.03 OU 06.70.46.67.09



CYCLO CLUB CHAULNOIS



SE RASSEMBLER AUTOUR DU VÉLO

La Fête du vélo et du Cyclotourisme est une manifestation visant à sensibiliser le plus grand nombre à la pratique du vélo. Une manifestation nationale gratuite où le Cyclo Club Chaulnois a réuni 46 participants de tout âge, 14 féminines, 3 jeunes ainsi qu'un couple avec des vélos à assistance électrique leur permettant de reprendre une activité physique suite à de gros soucis de santé.



Deux parcours adaptés à tous étaient proposés permettant de découvrir nos belles petites routes de campagne, de partager le plaisir de pédaler ensemble, en famille ou entre amis, sous un soleil généreux.

Au retour les participants ont été diplômés puis le verre de l'amitié a clôturé cette belle matinée de vélo.

Un grand merci aux 19 Cyclos Chaulnois pour l'organisation. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine...

LA RANDONNÉE CHAULNOISE - 16 JUIN 2019

A la veille de partir sur les routes pentues de la Montagne de Reims, nous pouvons dire que la Randonnée Chaulnoise 2019 était une Excellente Cuvée.... Une météo encourageante, une équipe de bénévoles dont je suis fier à la vue des nombreux témoignages de félicitations reçus de la part des participants.

En effet, 143 participants se sont donnés rendez-vous au départ de la salle Saint Didier. Il est bien de rappeler que tous les circuits proposés ont été desservis équitablement : 39 participants sur le P1, 33 sur le P2, 40 sur le P3 et 31 marcheurs.

Cela nous encourage dès à présent à la préparation de la Randonnée Chaulnoise 2020. Un grand merci à toutes et tous d'être venus nous rendre visite, un grand merci aux 7 jeunes de 5 à 15 ans pour leur participation.



À vélo tout est plus beau !

BREVET CYCLO DE LA MONTAGNE DE REIMS



7 Chaulnois ont représenté le Club au 62^{ème} Brevet cyclotouriste de la Montagne de Reims sur deux parcours de 90 et 120 km présentant des dénivelés aussi jolis que les paysages. Tout cela sous un soleil caniculaire. Les rafraichissements étaient les bienvenus avant de savourer une coupe de Champagne.



⚠ L'abus d'alcool est dangereux pour la santé...



AGENDA DU CLUB 2019

- 2^{ème} Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, Samedi 21 septembre 2019 à 14 h 30 - Gratuit
Cette randonnée est ouverte et adaptée à tous. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque est obligatoire. Il suffit juste d'avoir un vélo en état de fonctionnement et de la bonne humeur.

CyCloCément
Le Président
Daniel REMY

Vous voulez nous rejoindre... 06.84.17.28.11



le tourisme à vélo

LA BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Cette année, réussite totale pour nos joueurs ! Jamais autant de titres ont été récoltés dans le club et jamais autant de qualifications pour les championnats de France !

Le 21 avril, Gérard Démaret gagne le titre de champion départemental en simple à Ailly sur Somme et décroche sa place pour les éliminatoires régionales le 2 juin à Tourcoing. Ce jour là, il remporte le titre de champion régional en simple et une qualification pour les championnats de France simple à Moirant (Isère) le 24 et 25 août.

Le 16 mai, l'équipe de vétérans composée entre autre de Thierry Gallais, Didier Lebrun ont remporté le titre de vice champion en quadrette vétéran à Albert.

Le 26 mai, la doublette (et un remplaçant) composée de Gérard Démaret, Thierry Gallais et Laurent Lebrun ont gagné les éliminatoires départementales et se sont qualifiés pour les éliminatoires régionales le 16 juin à Cambrai. Ce jour là, ils ont obtenu leur place pour les championnats de France double à Compiègne les 6 et 7 juillet.



Enfin, la quadrette (et un remplaçant) composée de Gérard Démaret, Marie Pierre Gallais, Thierry Gallais, Laurent Lebrun et Martine Lebrun ont acquis l'accès aux championnats de France quadrette à Albertville les 11,12 et 13 juillet.



Parallèlement à ces compétitions qualificatives, sont organisés des concours dans tous les clubs du département et ceux limitrophes et nos joueurs vont y représenter le club. Il y a déjà eu des déplacements à Albert, Roye, Ailly sur Somme, Tergnier, Guise,...

Le 15 juin a eu lieu notre concours annuel en 16 doublettes. La journée a été agréable avec un beau soleil et les joueurs reçus ravis de leur venue.

Chaque jeudi après midi, les entraînements continuent avec, espérons-le, encore beaucoup de soleil !

NOUVELLE ASSOCIATION A CHAULNES

« **BABYFOOT SANTERROIS** » A PARTIR DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2019

Ouvert
à tous et à toutes



Activité tendance,
originale, conviviale !

affiliée à la FFFT

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président
au 07 68 31 13 84

ou par mail babyfootsanterrois@gmail.com

(Les membres du bureau: Hervé VANDEWALLE, Trésorier et Marie DENIS, Secrétaire)

Licence « Loisir » : 80 euros + *assurance obligatoire* (De 3 à 10 euros selon l'option)

Licence « compétition » : 150 euros + *assurance obligatoire* (De 3 à 10 euros selon l'option)

Inscription possible le Mercredi 28 Août 2019 de 16h à 19h

au local communal Rue Henri Dunant

Pour l'inscription, veuillez vous munir :

du règlement (un chèque pour la licence et un chèque pour l'assurance) et d'un certificat médical.

Le bulletin d'adhésion sera à remplir sur place, le jour de l'inscription.

Jours d'ouverture : Lundi et Vendredi de 17h00 à 19h45

ÉCOLE MATERNELLE



DE GROS TRAVAUX POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Sous l'égide de la Communauté de Communes, l'école maternelle a été entièrement restructurée et les travaux se sont terminés voici quelques semaines. Salles de classes, dortoirs, salles communes, cour de récréation, c'est un beau projet qui a été réalisé et, de l'avis de tous, est une belle réussite pour accueillir nos tout-petits dans des conditions optimales.

Grâce à ces travaux, une classe accueillera une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme à la rentrée de septembre. Celle-ci sera composée de 7 enfants (et autant d'encadrants spécialisés), âgés de 3 à 6 ans et présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Les enfants seront présents sur le même temps que les autres élèves de leur classe d'âge, pour les temps consacrés aux apprentissages et à l'accompagnement médico-social.

Magnifique projet approuvé par les enseignants, destiné à donner à ces enfants une réelle chance d'intégration dans un souci d'égalité et de solidarité. Aide et soulagement aussi pour les familles, souvent bien démunies face à la maladie. Nous sommes tous ou pouvons tous un jour être concernés par le handicap d'un enfant !



CAFÉ DES AIDANTS

PORTÉ PAR L'ASSOCIATION SAINT JEAN DE PÉRONNE

Lors du dernier rendez-vous à Chaulnes aux Livres enchantés, 02 bis rue Aristide Briand, 8 aidants étaient présents au Café des Aidants.

Pendant 2 heures ils ont échangé sur le thème suivant : « Trouver du temps pour moi, est-ce possible ? »

Pour rappel les cafés des aidants font partie des actions de soutien de l'Association Française des aidants, animés par des professionnels formés par l'Association, qui ont pour objectifs de trouver des réponses à leurs questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Les cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial.

Les participants sont ravis du cadre et nos hôtes sont très attentionnés.

Actuellement une infirmière (Laura DEHAENE) et une psychologue (Stéphanie BULTEEL) coaniment ces échanges.

Le prochain RDV aura lieu le **Lundi 23 Septembre 2019 de 9h30 à 11h30** et aura pour thème : « Du lit au fauteuil, de la chambre à la salle de bain, des gestes sécurisants pour chacun ».

Une ergothérapeute de l'Association Saint Jean sera présente.

Café des
aidants®



CHANGEMENT D'ADRESSE :

**FIL D'OR
RETOUCHE**

NOUVEAUX A CHAULNES

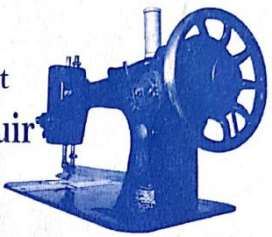
RETOUCHERIE
homme/femme/enfant

Spécialiste Du Cuir

Vêtements Moto

Repasseage

RETOUCHE DE TOUS VETEMENTS - TOUS TEXTILES



- Cuir •
- Daim •
- Rideau •
- Fourrure •

Possibilité de faire du sur mesure

Réparation - Transformation

Spécialiste vêtements moto

Boutonnière, Pression, Agrafe

Fermeture, Accroc

TRAVAIL SOIGNE ET RAPIDE

8 Rue Didier Et Raymond Leroy
80320 CHAULNES

03 22 85 65 84 - 06 14 26 63 27

<http://fildor.chaulnes.free.fr/>

Ouvert du Lundi au Vendredi et Samedi matin

TRÉSORS DU SANTERRE

MARCHÉ CAMPAGNARD

Le marché est ouvert de 8h45 à 12h30 place de la mairie :

DIMANCHE 11 AOÛT

Le miel (M. Gérard Leguillier, Le Berger des Abeilles)

DIMANCHE 08 SEPTEMBRE

L'andouille (M. Van-Coppenolle, Boucher-Charcutier-Traiteur de Roisel)

DIMANCHE 13 OCTOBRE

Les vendanges (M. Poupard, Vins de Pays de la Loire)



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019



LES RÉSULTATS DU 26 MAI, À CHAULNES

LISTE / TÊTE DE LISTE	%	VOIX
PRENEZ LE POUVOIR / Jordan BARDELLA	43,14	302
RENAISSANCE / Nathalie LOISEAU	17,14	120
EUROPE ÉCOLOGIE / Yannick JADOT	6,71	47
LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS / Nicolas DUPONT-AIGNAN	5,86	41
LA FRANCE INSOUmise / Manon AUBRY	5,00	35
LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN / Benoît HAMON	4,29	30
ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE / Raphaël GLUCKSMANN	3,86	27
UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE / François-Xavier BELLAMY	3,57	25
LES EUROPÉENS / Jean-Christophe LAGARDE	3,00	21
POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT / Ian BROSSAT	1,57	11
ENSEMBLE POUR LE FREXIT / François ASSELINEAU	1,29	9

1440 inscrits / Abstentions **48,00%** (701 inscrits) / Votants **51,00%** (739 inscrits)

Blancs **1,00%** (21 inscrits) / Nuls **1,00%** (18 inscrits) / Exprimés **48,00%** (700 inscrits)

ATELIERS PHYSIQUES ADAPTÉES

GYM PRÉVENTION SANTÉ

Mesdames, Messieurs,

L'association Saint Jean et le groupe associatif *Siel Bleu*, ont le plaisir de vous annoncer que les cours de gymnastique adaptés débiteront le 2 septembre, à Chaulnes (salle Saint Didier).

Ouvert à toute personne de plus de 60 ans (participation de 15 euros pour 15 cours)

Inscription au 03.22.84.48.61



COURS D'INFORMATIQUE

ACCÈS AU NUMÉRIQUE

L'association Saint Jean et le groupe associatif Synapse ont le plaisir de vous annoncer que les cours d'informatique débiteront le 5 septembre, à Rosières dans les locaux de la communauté de communes, rue Sorlin.

Ouvert à toute personne de plus de 60 ans (participation de 10 euros pour 10 cours)

Inscription au 03.22.84.48.61

Renseignements par mail : contact@association-st-jean.com ou au 03.22.84.48.61

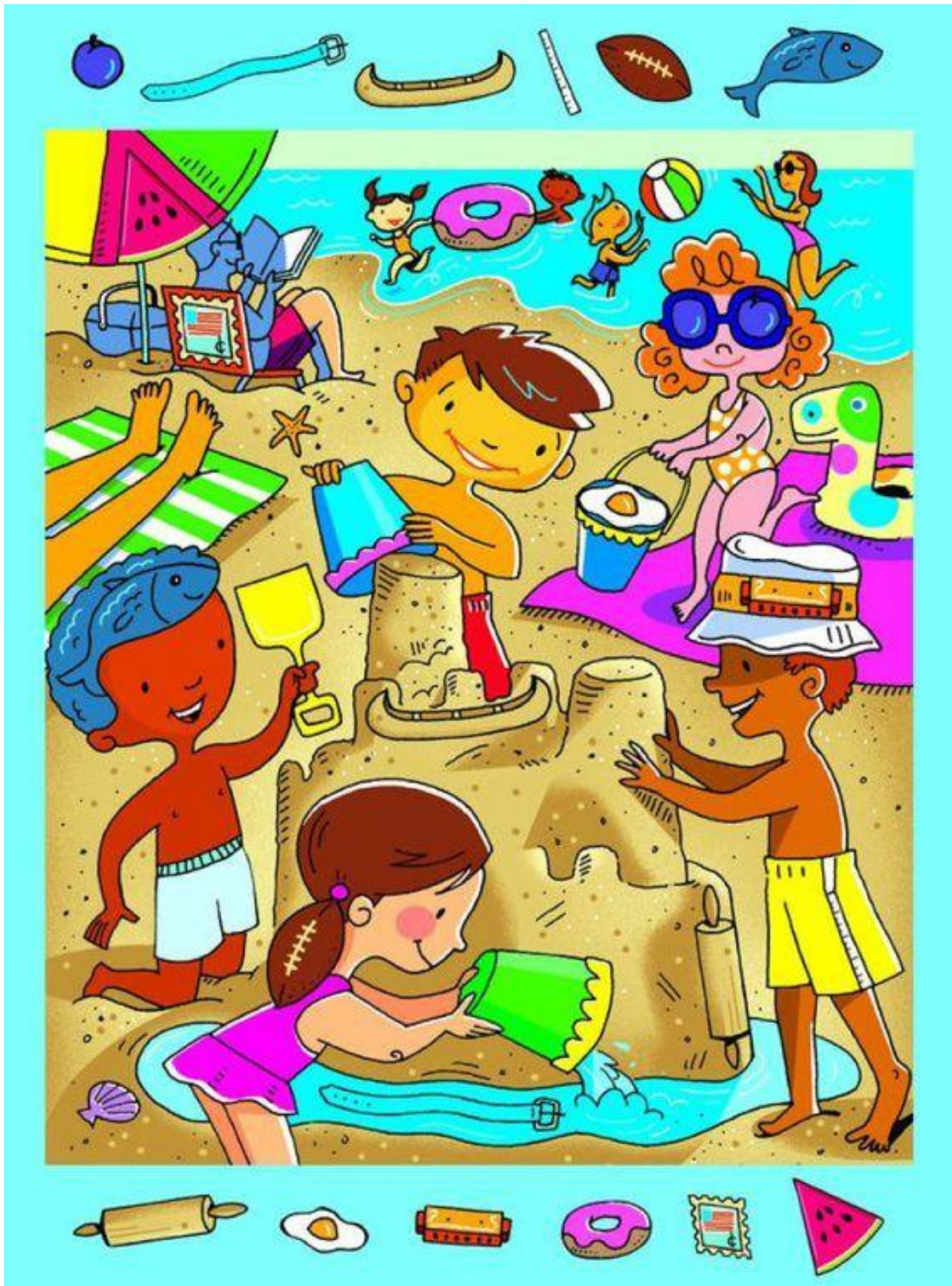
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2019



La 36^{ème} édition des journées Européennes du Patrimoine mettra à l'honneur, les 21 et 22 septembre 2019, les richesses patrimoniales des communes du Santerre Haute Somme.

Pour cette occasion, l'église Saint Didier de CHAULNES, de la Paroisse Notre Dame de Haute Picardie, sera ouverte au public de 10h00 à 18h00. Une visite guidée et commentée, ayant pour thème « la reconstruction de 1928 », sera





Le 72^{ème} Régiment d'Infanterie était un régiment picard. Son 1^{er} Bataillon était caserné à Péronne, les 2^{ème} et 3^{ème} étaient logés dans la caserne Friant à Amiens. D'août à septembre 1916, il participa à la bataille de la Somme à Bouchavesnes. Marc Bloch, qui, en 1914, enseignait l'histoire au lycée d'Amiens, était l'un de ses officiers.

Grand spécialiste de l'histoire du Moyen-Age dont les livres sur la féodalité font encore référence, il fut également un officier exemplaire, non seulement au cours de la Grande Guerre, mais également pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale.

Le 8 mars 2019 est le 75^{ème} anniversaire de son arrestation, à Lyon par la Gestapo et mon admiration pour l'historien et le combattant m'amènent à prendre la plume pour évoquer sa mémoire.

Marc Léopold Benjamin Bloch, né le 6 juillet 1886 à Lyon (Rhône), était le second fils de Sara Epstein et de Gustave Bloch, professeur d'histoire ancienne à l'université de Lyon puis à l'Ecole Normale Supérieure. Issu d'une famille juive présente en Alsace depuis deux siècles, Gustave, en 1871, avait choisi la nationalité française comme près de 160 000 Alsaciens.

Reçu à l'agrégation d'histoire et de géographie en 1908, Marc Bloch suit les cours des facultés de Berlin puis de Leipzig. En 1905, il devance l'appel afin de bénéficier d'un service militaire plus court et est affecté au 46^{ème} R.I. à Pithiviers jusqu'à la fin de septembre 1906. Avant d'être nommé à Amiens le 27 juin 1913, il est en poste à Montpellier.

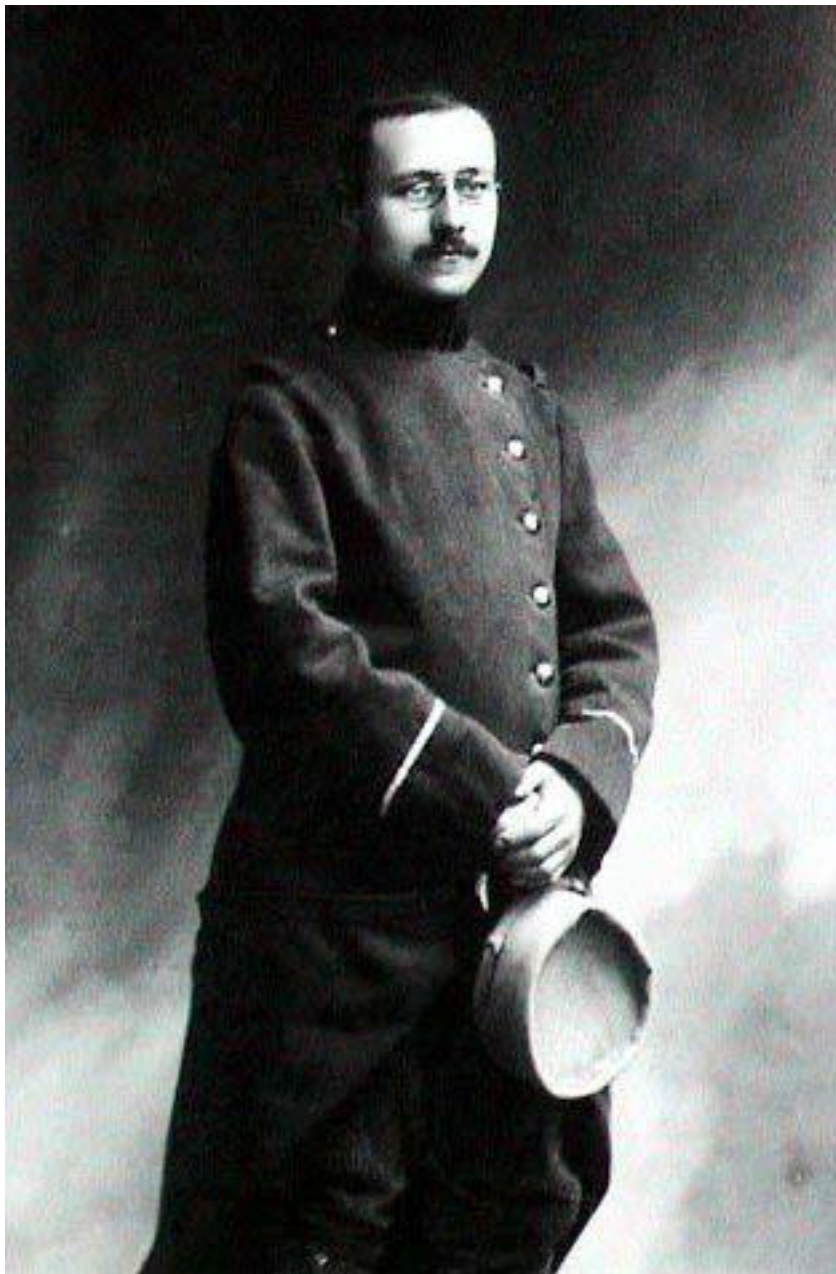


LE SOLDAT DE LA GRANDE GUERRE.

Mobilisé comme sergent d'infanterie au 272^{ème} R.I.*, il est à Sedan au tout début de la guerre, fait retraite en Champagne et participe à la Bataille de la Marne. Il sera cité à l'ordre de la brigade : « a conduit sa section de façon très énergique et a montré le plus grand mépris du danger. »

En janvier 1915, atteint de la fièvre typhoïde, il est hospitalisé à Troyes puis passe sa convalescence à Royan. En juin, versé au 72^{ème} R.I, il est envoyé en Argonne et est nommé sous-lieutenant ; en avril, une citation à l'ordre de la division confirme ses qualités de commandement: « Excellent chef de section qui a déjà été cité à l'ordre de la brigade. Est toujours prêt à marcher volontairement lorsqu'il s'agit de remplir une mission dangereuse. Dans la nuit du 24 au 25 mars 1916, pendant que la compagnie voisine de la sienne exécutait un coup de main sur une tranchée ennemie, a dirigé avec beaucoup d'intelligence et de sang-froid un détachement de grenadiers chargé d'attirer l'attention de l'ennemi dans une fausse direction. »

Début septembre 1916, il est dans la Somme. Alors officier de renseignement, il a laissé des notes relatives aux attaques françaises sur Bouchavesnes en octobre et novembre : « Pendant le séjour du Régiment en ligne, le mauvais temps a été continu ; le terrain détrempé et glissant rendait les marches très difficiles ; les boyaux, remplis d'eau parfois jusqu'à mi-jambe et même plus haut, étaient souvent impraticables et, en tous cas, la marche y était aussi pénible qu'en terrain découvert. Les nombreux mouvements auxquels les nécessités tactiques ont obligé les différentes unités du 72^{ème}, ont imposé aux hommes des fatigues extrêmes qu'ils ont supportées, il faut le dire, avec une endurance admirable. » (Rapport d'opérations ; 13 novembre 1916).



Son régiment est ensuite envoyé en Algérie, revient en métropole au printemps 1917, se bat devant Noyon... Marc Bloch est nommé lieutenant à titre temporaire le 5 septembre puis est cité à l'ordre de la division lors de l'offensive française sur le fort de la Malmaison au Chemin des Dames : « Excellent officier de renseignements. Au cours des dernières opérations d'octobre 1917, a assuré avec intelligence, avec une inlassable activité et une très grande bravoure le service d'observation dans le secteur de la division. Son observatoire ayant été renversé par un projectile ennemi et soumis à un tir d'obus spéciaux, a continué néanmoins son service en se tenant à découvert dans la tranchée, donnant ainsi à son personnel un bel exemple de courage et de sang-froid. A fourni au commandement des renseignements précieux sur la physionomie du combat... » On voit que sa mission d'officier de renseignement ne le met pas à l'abri des obus.

En 1918, il revient dans la Somme puis se trouve à Villers-Cotterêts en juin. Promu lieutenant à titre définitif, il reçoit à nouveau une citation à l'ordre de la Division. Le 18 août, il est promu capitaine.

L'HISTORIEN.

Démobilisé en mars 1919, Il retrouve son poste au lycée d'Amiens. Souvenir de ses séjours dans les tranchées, il souffre d'une polyarthrite invalidante. Après son mariage avec Simone Vidal, il est nommé maître de conférences à l'université de Strasbourg redevenue française. Dès lors, il va non seulement publier des livres remarquables mais également rédiger quantités d'articles et animer des conférences, fondant avec ses collègues du « groupe strasbourgeois » les « Annales d'histoire économique et sociale ». De son vivant**, il a publié quatre livres : sa thèse, « Rois et serfs », « Les Rois Thaumatourges », « Les Caractères originaux de l'histoire rurale française » et « La Société féodale ». Cela ne l'empêchait pas d'attacher beaucoup d'importance à ses articles et à ses notes de lecture car nombre d'entre eux posaient des questions nouvelles en matière historique et ouvraient de nouvelles pistes de recherche. Sa contribution à l'histoire médiévale est considérable par la rigueur de ses analyses et sa méthode d'ouverture du champ de l'histoire à d'autres disciplines scientifiques (archéologie, numismatique) et artistiques, privilégiant le déplacement « sur le terrain ». En 1930, il recommande l'utilisation des photographies aériennes pour l'histoire agraire.

« L'érudit qui n'a le goût de regarder autour de lui ni les hommes, ni les choses, ni les événements, méritera peut-être... le nom d'un utile antiquaire. Il fera sagement de renoncer à celui d'historien. » avait-il coutume de dire. Ou encore, plus simplement : « Je suis historien. J'aime la vie. »

LE SOLDAT DE LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE.

Malgré son âge, il a 53 ans, ses six enfants et son état de santé, Marc Bloch demande à être mobilisé et obtient satisfaction dès le 24 août 1939. Affecté au service des essences, il se qualifie lui-même de « plus vieux capitaine de l'armée française ». En mai, au sein de la 1^{ère} Armée, il part en Belgique au-devant de l'armée allemande. C'est ensuite la retraite vers Lille puis Dunkerque où il réussit à embarquer pour l'Angleterre. De retour en France dès le 2 juin, il se fait démobiliser le 11 juillet. De juillet à septembre 1940, il écrit « L'Etrange défaite » qui ne sera publié qu'en 1946. Analysant les causes de l'échec de l'armée française, il estime que le haut-commandement en porte la responsabilité. Le 29 juin, il a été cité à l'ordre du Corps d'Armée : « Au cours des opérations en Belgique, a assumé la lourde tâche de l'organisation et de l'exécution des ravitaillements en carburants. A fait preuve dans des conditions toujours difficiles d'un sens avisé, d'une méthode sûre, d'une énergie tenace, et a permis l'exécution des mouvements fixés par le commandement. »

Sa mission de combattant s'arrête-t-elle à ce moment ? Certainement pas.

En octobre 1940, il est exclu de la fonction publique en tant que juif ; son appartement parisien est réquisitionné par les nazis, sa bibliothèque expédiée en Allemagne. Jérôme Carcopino, secrétaire d'Etat du gouvernement de Vichy à l'Education Nationale, lui-même historien, le rétablit dans ses fonctions et le nomme à la faculté de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand. En 1941, il obtient une mutation à Montpellier. Autorisé à se rendre aux Etats-Unis avec sa famille « pour y poursuivre ses recherches », il doit y renoncer, une loi interdisant à ses deux fils, Etienne et Louis de sortir de France.

Il confie à l'un de ses élèves : « Je vous parle en père d'une nombreuse famille et je vous dis ma conviction que, sans le sacrifice suprême d'un grand nombre d'entre nous, la France ne pourra être rachetée. »

Après l'invasion de la Zone libre par les Allemands, il entre, en mars 1943, dans la Résistance en intégrant le comité de rédaction du « Franc-Tireur », organe du mouvement du même nom, puis le Comité directeur du réseau. Début 1944, il est l'un des responsables lyonnais de la diffusion du journal clandestin. En juillet 1943, il représente Franc-Tireur au sein des Mouvements Unis de Résistance (M.U.R.). Son pseudonyme le plus courant est « Narbonne ». En octobre, son fils Etienne, parvenu à Casablanca, s'engage dans la 2^{ème} DB du général Leclerc.

Le 8 mars 1944, Marc Bloch et 63 autres résistants sont arrêtés par la Gestapo lyonnaise. Il est torturé. Le 16 juin, avec 29 prisonniers, il est emmené en camion en dehors de Lyon. A proximité du village de Saint-Didier-de-Formans, ils sont exécutés quatre par quatre au pistolet-mitrailleur. Deux d'entre-eux survivront. En ce lieu, un monument, inauguré en 1964, rend hommage à ces résistants assassinés. Les cendres de Marc Bloch ont été transférées au Bourg d'Hem, près de la maison qu'il possédait à Fougères (Creuse). Il était chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 (avec 2 étoiles d'argent et 2 étoiles de bronze) et de la Croix de Guerre 1939-1945 (avec étoile de vermeil).



Marcel Queyrat. Président du Comité Cantonal du Souvenir Français

** Lors de la mobilisation, chaque régiment d'active crée un régiment de réserve dont le numéro est le sien plus 200. Le 272^{ème} R.I. est issu du 72^{ème} R.I.*

*** Plusieurs de ses écrits seront édités après sa mort.*

FESTIVAL OVERDRIVE

CHAULNES
centre socio-culturel

samedi 26 OCTOBRE 2019



Cover **QUEEN**

ALBERT LEE

AWEK / ETE

BLACK-OUT ARISES / DIDIER DECLE

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

15H00 - CENTRE SOCIO-CULTUREL (RUE POULIN, 80320 CHAULNES)

TARIFS : 22€ (RÉSERVATION) // 27€ (SUR PLACE)

LOCATIONS : FNAC, CARREFOUR, GÉANT, MAGASINS U, INTERMARCHÉ www.fnac.com, www.carrefour.fr, www.francebillet.com 0892 68 36 22 (0,34€/min)

RÉSERVATION : MAIRIE DE CHAULNES (0322838080) / CD'OCCASE (RUE SAINT MARTIN AUX WAIDES 80000 AMIENS)

